



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déclassement espèces nuisibles - Département de l'Aube - Pie - Fouine
Question écrite n° 23381

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau alerte Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur le déclassement, dans l'Aube, de deux espèces dites nuisibles, la fouine et la pie bavarde. L'arrêté de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts est paru au *Journal officiel* le 6 juillet 2019. Chasseur lui-même et disposant de solides connaissances sur ces sujets, M. le député a été étonné d'apprendre l'arrêt du piégeage de la fouine et de la pie dans le département. La fédération des chasseurs de l'Aube a établi un recours auprès de ses services. Il soutient pleinement leur démarche car ce recours est justifié au vu des indicateurs fournis. Il souhaite que la demande de la Fédération des chasseurs de l'Aube, qu'il soutient, soit étudiée avec un rendu favorable.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Besson-Moreau](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23381

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2019](#), page 8562

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)